

*Projet présenté par les députés :*  
*MM. Eric Stauffer, Thierry Cerutti, Henry Rappaz et Sébastien Brunny*

*Date de dépôt : 9 septembre 2009*

## **Proposition de motion**

### **Procédure de déclassement de plusieurs zones agricoles en zone de développement 4A sur la commune de Bernex**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la crise du logement conduit à des niveaux de loyer hors de portée de la majorité des Genevois ;
- qu'il est du devoir de l'Etat de juguler la crise du logement ;
- que le meilleur moyen d'y parvenir est d'augmenter l'offre des logements et que, pour ce faire, il faut construire et que, pour construire, il est nécessaire de déclasser certaines parcelles ;
- que les parcelles visées par la présente motion sont en bordure ou à proximité de zones d'habitation ;
- que le futur tramway TCOB pourra desservir cette nouvelle zone ;
- que l'autoroute de contournement est à proximité immédiate de la zone visée ;
- que, conformément à l'article 15, alinéa 5<sup>1</sup>, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) L 1 30, la présente motion est déposée en vue du déclassement d'une zone agricole,

---

<sup>1</sup> Lorsque le Grand Conseil le demande par voie de motion, le département met au point un avant-projet, conformément à l'alinéa 2 et en liaison avec la Commission d'aménagement du canton. Sans retard, le département s'assure de la conformité du projet, sur le plan formel, par rapport aux exigences légales, notamment au plan directeur cantonal, apporte, le cas échéant, les adaptations nécessaires après en avoir informé la commission d'aménagement du canton et met l'avant-projet de loi à l'enquête publique, selon la procédure prévue à l'article 16.

invite le Conseil d'Etat

à déclasser sur la commune de Bernex, conformément à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) L 1 30, une zone agricole bordée par la route d'Aire-la-Ville et la route de Chancy en zone de développement 4A constituée des parcelles n<sup>os</sup> :

2117, 2118, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2230, 2234, 2235, 7370, 7371, 7372, 7373, 7374, 7375, 7376, 7377, 7378, 7379, 7380, 7900, 7901, 7902, 7906, 7910, 7911, 7912, 7913, 7914.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Il existe un sujet sur lequel toutes les tendances représentées au Grand Conseil sont d'accord : **IL FAUT PLUS DE LOGEMENTS À GENÈVE !**

Toutes les possibilités doivent être étudiées et surtout réalisées rapidement pour répondre à cette forte demande. Chacun conviendra qu'il est absurde d'obliger les résidents de notre canton à s'exiler hors de nos frontières pour trouver un logement à des prix convenables.

Si plusieurs projets de déclassement ont déjà été réalisés ou sont en cours de réalisation, c'est tout à fait insuffisant pour répondre à la demande des habitants de notre canton, pendant trop longtemps laissée en souffrance. Il faut agir **VITE** et de façon **IMPORTANTE**, pour faire respecter nos lois et en particulier le droit au logement qui n'est pas respecté.

Le MCG proposera par ailleurs que la Constituante impose un droit opposable au logement, contraignant envers le gouvernement. Nous attendons ce **DROIT OPPOSABLE AU LOGEMENT** qui peut résoudre les problèmes des résidents genevois.

Mais les grands principes ne suffisent pas. Il faut également des projets précis qui pourront démarrer dans les plus brefs délais, si nous tous collectivement le voulons bien. Avant tout, il convient de ne pas nous enfermer dans des modèles d'un autre temps qui empêchent Genève de grandir, comme un enfant qui porterait un pantalon trop petit pour lui.

C'est pourquoi nous proposons de déclasser un ensemble de parcelles situées sur la commune de Bernex.

Ce périmètre représente un ensemble d'avantages, puisqu'il se trouve situé près des voies de communication (TPG, autoroute de contournement). Il y a une cohérence urbanistique mais également écologique, puisqu'on évite ainsi le déclassement de parcelles situées loin de tout transport public.

Ces parcelles représentent une surface conséquente qui pourrait donner naissance à plus de 10 000 logement, ces parcelles se trouvent proches de zones déjà équipées, elles peuvent former un ensemble cohérent, qui peut être traité de façon originale et brillante par les architectes et urbanistes de talent que nous avons à Genève.

Nous aurons ainsi des bâtiments réalisés dans le respect des économies d'énergie (pourquoi pas autonomes au niveau énergétique, avec du chauffage solaire et des pompes à chaleur), avec audace et qualité.

La zone pressentie pour le déclassement est située sur la commune de Bernex. Elle se trouve en bordure d'une zone d'habitation proche de l'autoroute de contournement. Elle sera donc un développement important de la commune de Bernex et permettra de réaliser un tout cohérent, avec des crèches, des écoles, des bâtiments administratifs et avec quelques commerces de proximité (boulangerie, superette, etc.), puisque nous vous proposons une zone 4A.

Il faut souligner que la zone visée par la présente motion n'est plus réellement exploitée pour l'agriculture depuis des années. Elle a donc perdu sa fonction première, qui ne se justifie plus dans cette région qui s'est rapprochée du centre-ville du simple fait du développement de l'urbanisation. Nous devons entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle !

La fonction de zone agricole attribuée à ces parcelles n'est plus qu'une fiction, qui a d'autant moins de sens à l'heure où des résidentes et résidents genevois souffrent parce qu'ils ne trouvent pas de logement.

Le déclassement s'impose donc logiquement, dans les meilleurs délais, afin de donner une réponse concrète à cette grave question.

Les parcelles étant déclassées en zone de développement 4A, l'autorité cantonale pourra exercer un contrôle sur les constructions et futurs loyers des appartements.

Nous aurons ainsi la possibilité de construire pour les besoins prépondérants des résidents genevois, dans des conditions acceptables et avec des loyers raisonnables. Pouvons-nous refuser cela à celles et ceux qui nous ont élus ?

A la vue de ce qui précède, nous vous demandons de réserver un accueil favorable à la présente motion.